

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITE  
DE HAUT NIVEAU SUR LE COMMERCE INTRA-AFRICAIN**  
Doc. Assembly/AU/13 (XXIII)

**La Conférence,**

1. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.394 (XVIII) sur la stimulation du commerce intra-africain et la Zone de libre-échange continentale prise le 30 janvier 2012 à sa dix-huitième session ordinaire ;
2. **PREND NOTE** du rapport du Comité africain de haut niveau sur le commerce tenue le 25 juin 2014 et approuve les recommandations y contenues ;
3. En ce qui concerne l'accord de facilitation du commerce de l'OMC,
  - i) **RÉAFFIRME** son engagement à l'Agenda de développement de Doha et à sa mise en œuvre rapide conformément à ses objectifs de développement ;
  - ii) **RÉAFFIRME** également son attachement à toutes les décisions des ministres prises à Bali, qui sont une étape importante vers la conclusion du Cycle de Doha ;
  - iii) à cette fin, **RECONNAÎT** que l'Accord sur la facilitation du commerce est une partie intégrante de ce processus;
  - iv) **RAPPELLE** à cet égard que l'assistance et l'appui au renforcement des capacités devraient être fournis comme prévu dans l'Accord de facilitation des échanges d'une manière prévisible, afin de permettre aux économies africaines d'acquérir la capacité nécessaire pour la mise en œuvre de l'accord; et
  - v) **CONVIENT** donc que l'Accord sur la facilitation du commerce devrait être mis en œuvre conformément à la décision des ministres du commerce prises à Bali.
4. **ADOpte** les modifications apportées aux Termes de référence du Comité africain de haut niveau sur le commerce issues de la réunion tenue le 25 juin 2014.
5. **INVITE** les États membres à maintenir l'élan pour accélérer la création de la ZLEC comme prévu en fournissant les ressources financières et techniques nécessaires aux niveaux national, régional et continental ;
6. **CONSCIENTE** de l'impact des négociations des accords bilatéraux, multilatéraux et importants sur le Commerce dans l'Agenda de l'intégration africaine, **INVITE INSTAMMENT** les Etats membres et leurs CER à veiller à ce qu'elles ne compromettent pas le processus d'intégration africaine en matière de commerce en soumettant, à travers le CER respectives, le projet de texte qui est en cours de négociations avec les partenaires ;

7. **DONNE MANDAT** à la Commission de préparer un projet de Termes de référence du Forum de négociation sur la ZLEC en se basant sur les meilleures pratiques des CER et de la tripartite, le Projet révisé des objectifs et principes directeurs, ainsi que les arrangements institutionnels qui seront soumis à la prochaine Conférence des ministres du Commerce de l'UA pour adoption et lors du prochain Sommet de l'UA pour adoption dans l'optique du lancement effectif des négociations sur la ZLEC en juin-juillet 2015.
8. **DEMANDE** à la Commission de préparer également les termes de référence pour les négociations sur les obstacles techniques au commerce(OTC), les barrières sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les barrières non tarifaires(BNT)
9. **RAPPELLE** aux ministres du commerce la nécessité de tenir des réunions en dehors de celles prévues avec le CTS aussi souvent que nécessaire afin d'assurer la conclusion des négociations sur la ZLEC et les questions connexes ;
10. **DECIDE** que la prochaine réunion du HATC se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie), en marge du Sommet de janvier 2015 et sera présidée par le Président de la République du Ghana.



2012

# Decision on the Report of the High Level African Trade Committee on Trade Issues Doc. Assembly/Au/13(Xxiii)

The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/175>

*Downloaded from African Union Common Repository*